



COMMUNE DE MEX

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 11/ 2022

Mex, le 14 novembre 2022

DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT RELATIF À LA RÉFECTION DES OUVRAGES AF,
CHEMINS BITUME ET GRAVELÉ AINSI QUE DES COLLECTEURS / CHEMINS SOUS-VALEYRES (BI-GR01') ET
FONTANETTAZ (GR23)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Avec l'adoption du préavis municipal 04/2022, en date du 27 juin 2022, le Conseil général a octroyé un crédit de CHF 54'000.- pour l'étude de la réfection des ouvrages AF de l'ensemble du territoire communal.

Le préambule dudit préavis faisait mention d'une manière détaillée de l'historique, de la justification et des démarches entreprises visant à procéder à la réfection des ouvrages AF en trois étapes. Ces éléments ne sont pas répétés ici et peuvent être repris en tous points en consultant le préavis municipal 04/2022.

Le 4 juillet 2022, la municipalité a initialisé les études de détails avec le mandataire technique et une intention de réalisation des travaux en trois étapes soit :

- chemins Sous-Valeyres (Bi – Gr01') – 440 m- ; Fontanettaz (Gr23) -290m-
étape E01 - réalisation 2023
- chemins des Rottes (Bi06) – 373 m- ; Dernier-Mur (Bi22) – 475 m-
étape E02 - réalisation 2024
- chemin des Vaux (Bi24) – 265 m - ; Bi24p – 60 m-
étape E03 - réalisation 2025.

Le Conseil général est sollicité par la municipalité pour une demande de crédit d'investissement pour la réalisation de l'étape E01.

Légende : Bi = en bitume
Gr = gravelé ou herbeux



COMMUNE DE MEX

2. PROJET DE REFECTION – ETAPE 01 – 2023 – CHEMINS BI – GR01', GR23

Des trois étapes, l'étape 01 répond à l'urgence de la situation, notamment, le chemin 01' qui est très dégradé et dont l'accessibilité est menacée. L'intention est d'effectuer les travaux entre les mois de mars et mai 2023 de manière à n'occasionner qu'un minimum de désagréments pour la culture des champs.

Chemin Bi-Gr01', 2 variantes de réfection



Bi01', hecto 0035



Bi01', hecto 0075

Situation

Au nord – est du village, le chemin Bi01' – Ch. de sous Valeyres, dessert indirectement la zone agricole du lieu-dit « Piamont », par le chemin Be01. C'est également l'un des chemins principaux d'accès au massif forestier du « Bois Bahud, Biolleyre, La Crausaz ». Ce chemin est antérieur aux travaux collectifs du syndicat AF no 51.

Dégradations

Le chemin Bi01' est très abîmé malgré un entretien périodique régulier. Au cours du temps, il a subi plusieurs réparations parfois importantes, notamment lorsqu'il desservait l'ancienne déchetterie. Pour pallier le manque de largeur, certaines banquettes ont été aménagées en béton.

Réfections

La récolte et l'évacuation des eaux de ruissellement devraient pour le moins être complétées avec la nécessité, à certains endroits, de la création d'un exutoire conduisant au « Ruisseau de la Goille ». Une réfection complète avec l'encaissement et l'aménagement de banquettes – accotements en grave GNT devra être mise en œuvre.

Légende : Bi = en bitume
Gr = gravelé ou herbeux



COMMUNE DE MEX

Etude de variantes de réfection

Pour cet objet et dans ses conclusions, le rapport de l'expertise fédérale du 3 février 2022 précise que :

« ... • une variante pour la réfection de ce chemin en gravier doit être étudiée. En fonction des résultats, la municipalité choisira la variante qu'elle entend réaliser ;

- pour la gestion des eaux, le projet doit prévoir de restituer le maximum des eaux dans la forêt ... ».

Un tableau comparatif technico-financier sera établi et permettra à la municipalité d'effectuer un choix éclairé sur la variante d'exécution à mettre en œuvre pour la réfection du chemin 01'. Le devis général des travaux, objet du présent préavis, prend en compte la variante financièrement la plus onéreuse.

Chemin Gr23, étape 01



Bi23, hecto 0000



Gr23, hecto 0070



Gr23, hecto 0115

Situation

Le chemin Gr23 – Chemin Fontanettaz – est accessible depuis la route cantonale RC251. Il dessert la zone agricole Ouest du village, il se prolonge et aboutit à Vufflens-la-Ville. Ce chemin est prisé des promeneurs.

Dégradations

Le chemin Gr23 est moyennement érodé. Sur les tronçons à plus forte pente, le revêtement fin de surface a disparu, la fondation est assez dénudée et présente un orniérage assez profond par endroit. Le terre-plein central qui s'est formé est marqué et complètement enherbé. Le tronçon Bi hecto 0000-0030 est usé et dégradé.

Réfections

Gr23, nettoyage des accotements et du terre-plein central, recharge et homogénéisation de la fondation, ~4 traversées alpines, revêtement gravelé. Réfection du revêtement Bi sur 30 m.

Légende : Bi = en bitume
Gr = gravelé ou herbeux



COMMUNE DE MEX

3. Aspects financiers

Devis général

Les travaux ont été mis en soumission conformément à la loi sur les marchés publics. Le devis général est basé sur les prix des premiers soumissionnaires. La part des travaux divers et imprévus est estimée à 10%. Le montant total des travaux (TTC) y compris honoraires se monte à **CHF 268'000.-** (précision +/- 10%).

Le devis détaillé par postes se présente comme suit :

Ouvrages AF - Réfection

Désignation	Chemins	Assainissement	Total
Génie civil			223'000.-
Chemins	183'000.-		
Chemins, assainissement		40'000.-	
Travaux annexes			3'000.-
Nettoyage forestier	3'000.-		
Divers et imprévus (10%)	20'000.-	4'000.-	24'000.-
Honoraires			18'000.-
Ingénieurs, direction des travaux et mise en service	15'000.-	3'000.-	
MONTANT ESTIMATIF TTC	221'000.-	47'000.-	268'000.-

En cas d'acceptation dudit préavis, les frais d'étude, détaillés lors du préavis 4/2022 accepté le 20 juin 2020, soit CHF 54'000.- pour l'entier du projet doivent être intégrés à ce préavis. Les frais engendrés pour l'étape 01 s'élèvent à CHF 23'000.-.

Il est à préciser que les frais d'une étude préliminaire d'un montant de CHF 10'231.50 ont déjà été comptabilisés dans les comptes 2021 (11.318.5 frais divers et honoraires).

La répartition des coûts sur la base du cahier des charges et de la soumission AF type pour l'étape 01 est la suivante :

Frais d'étude	CHF	23'000.-
Collecteurs	CHF	40'000.-
Chemins	CHF	183'000.-
Nettoyage forestier	CHF	3'000.-
Divers imprévus	CHF	24'000.-
Ingénieurs, études, réalisation	CHF	<u>18'000.-</u>

Demande de crédit, montant total (TTC) **CHF 291'000.-**

Légende : Bi = en bitume
Gr = gravelé ou herbeux



COMMUNE DE MEX

Financement

Sur la base de l'étude préliminaire de réfection des ouvrages AF et à la suite de l'expertise fédérale du dossier tenue le 3 février 2022, la municipalité a obtenu un engagement de co-financement de la part des instances étatiques aux taux de 27% - subvention CH – OFAG¹, et 30% - subvention VD – DGAV².

Avant le début des travaux, une demande de subvention sera adressée aux deux instances. Le maître de l'ouvrage doit assurer le financement de l'ensemble de l'opération. La municipalité financera le montant total par un emprunt de maximum CHF 291'000.- aux meilleures conditions du marché.

Le règlement financier des subventions intervient sur la base du décompte final des travaux (hors frais d'étude), établi après réception de ceux-ci. Les parts estimées de chacun seraient en principe les suivantes :

A) Part communale	CHF	126'000.-
B) Subvention VD - DGAV 30%	CHF	87'000.-
C) Subvention CH - OFAG 27%	CHF	<u>78'000.-</u>
Montant total (TTC), financé	CHF	291'000.-

Amortissement

L'amortissement de l'investissement sera assuré par les subventions cantonales et fédérales et le solde par un prélèvement au fonds de réserves générales, compte no. 9282.0, qui s'élevait au 31.12.2021 à CHF 1'933'234.85.

Charges d'exploitation

Les intérêts de l'emprunt seront comptabilisés dans les comptes du service financier. Cet investissement n'entraîne aucune charge d'exploitation supplémentaire, au contraire.

¹ OFAG Office fédéral de l'Agriculture

² DGAV Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières, secteur promotion et structures



COMMUNE DE MEX

4. Conclusion

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis 11/2022 de la municipalité adopté dans sa séance du 14 novembre 2022,
- ouï les rapports de la commission ad hoc et de la commission gestion-finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

décide

- d'accorder un crédit d'investissement de CHF 291'000.-, pour l'étude et la réfection des ouvrages AF, « Chemins béton, bitume et gravelé ; collecteurs » / chemins Bi-Gr01' et Gr23 ;
- d'autoriser la municipalité à conclure l'emprunt nécessaire aux meilleures conditions du marché;
- d'amortir cet investissement par les subvention cantonales (30%) et fédérales (27%) et le solde par un prélèvement unique du compte 9282.0 fonds de réserves générales ;
- de comptabiliser les charges d'intérêts dans la rubrique du service financier.

Pour la municipalité

Le syndic

Gregory Wyss

La secrétaire

Juliane Brandt



Légende : Bi = en bitume
Gr = gravelé ou herbeux